

Sandra Joenisch  
4 rue Jean Moulin  
87640 Razès

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une centrale éolienne sur la commune de Saint-Sornin-Leulac.

Cette opposition est motivée par la présence du plus important gîte de grands murins du Limousin dans l'église de la commune. Cette espèce de chiroptères est d'un intérêt écologique majeur. L'impact destructeur des éoliennes sur des espèces menacées, mais également protégées, n'est plus à démontrer : collisions avec les pâles, traumatismes barométriques, perte d'habitat, modification de l'écosystème. L'installation de ces machines industrielles à quelques centaines de mètres de cette colonie est une aberration !

Je trouve pour le moins étrange et inquiétant la division d'un seul projet initial en deux projets distincts ; les études fournies par le promoteur pour ces deux projets sont manifestement issues d'études identiques, et non spécifiques à chaque projet comme cela devrait être. Est-ce par souci d'économie ?

Enfin, voici quelques questions parmi tant d'autres.

Page 236 de l'étude d'impact : « *Le projet a ainsi été ponctué et orienté par les différents échanges menés :*

- *En comité de pilotage réunissant les élus des communes de St Sornin Leulac et Châteauponsac*
- *En comité Local Eolien, composé des élus, des associations et d'Ostwind*
- *De réunions experts rassemblant les bureaux d'étude et Ostwind »*

**Question :** pourquoi les citoyens n'ont-ils pas été associés au comité de pilotage ?

**Question :** quelles associations ont participé au comité local éolien ?

Page 237 de l'étude d'impact. Le promoteur fait référence, dans le premier tableau de la page, à un sondage effectué auprès de la population.

**Question :** pourquoi les résultats de ce sondage ne sont-ils pas communiqués dans le dossier ?

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ma contribution.